

chance, ils pourront alors se tourner vers le supplément garanti et avoir droit à une pleine indexation sur toute hausse du coût de la vie.

Grâce à Dieu, cet argument est rigoureusement correct, il procure un soutien. Il ne suffit toutefois pas car il se méprend sur un aspect capital de la nature humaine.

Plusieurs milliers de nos vieux sont fiers de pouvoir subvenir eux-mêmes à leurs besoins; ils sont fiers d'avoir mis quelque argent de côté pour leurs vieux jours et de n'être à la charge de personne. Nos lois leur donnent droit à une pension de base que le Parlement, dans sa sagesse, a maintenant fixée à \$80 par mois. On ne saurait se contenter de prévoir que les vieux peuvent réclamer un supplément si nos calculs se sont avérés inexacts ou si l'inflation progresse encore. C'est là un procédé dégradant, car cela veut dire que leurs projets n'ont pas abouti. Si nous laissons l'inflation nous échapper à nouveau, ce sera bien de notre faute. Malgré cela, ce sont les vieux qui devront mendier une aide. Ils croiront qu'ils n'ont pas su gérer leur budget. Il leur faudra supplier à genoux, remplir des formules; ils ne pensaient pas en arriver là un jour.

Même si le bill me paraît bon, il présente une anomalie. Un ministère ou un gouvernement aborde le problème du chômage en admettant franchement que les Canadiens devront faire les frais d'un régime d'assurance-chômage si le chômage atteint un chiffre moyen inférieur à un minimum établi. Cela implique que les Canadiens ont la responsabilité d'aider les chômeurs si le niveau du chômage atteint une certaine limite. Je suis d'accord là-dessus. Par ailleurs, un service du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social déclare que si quelque chose ne va pas dans le domaine du coût de la vie les Canadiens devront payer les montants supplémentaires nécessaires pour empêcher ceux qui ont droit au supplément garanti de trop perdre du terrain. J'admets aussi ce principe. D'autre part, un autre service du même ministère déclare qu'on peut laisser le minimum de base garanti à tous les Canadiens âgés se détériorer jusqu'à des niveaux ridicules à cause du même processus inflationniste.

Toute l'affaire est satisfaisante même s'il y a une contradiction que je trouve difficile à expliquer. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) déclare qu'il y a une contradiction de principe. Je ne suis pas d'accord. Je pense que le principe est logique, même s'il y a une contradiction.

M. Orlikow: C'est comme une femme qui est légèrement enceinte.

M. Osler: Taisez-vous et renseignez-vous. Le ministre doit obtenir l'appui des députés pour promulguer le bill C-202, car les mesures qu'il renferme seront fort salutaires à des millions de Canadiens. Je ne peux pas appuyer la motion ni les arguments au sujet de ce projet de loi. Le ministre a déclaré que le Parlement peut modifier n'importe quand la pension de base de \$80. J'implore le ministre de demander à son collègue le ministre des Finances (M. Benson) avant le prochain budget de mettre à sa disposition des fonds pour la prochaine année finan-

[M. Osler.]

cière. Cela lui permettra d'indexer la pension de base et d'aider ainsi les Canadiens âgés touchés par l'inflation.

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, la Chambre est actuellement saisie du projet de loi C-202, intitulé «Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse».

En présentant ce bill, le gouvernement prouve une fois de plus son désir de maintenir sa réclame en faveur des exploités, sous le couvert d'une lutte à l'inflation.

Cette loi est beaucoup plus inquiétante qu'impressionnante. Au fait, elle est une nouvelle répétition de l'éternel geste du gouvernement, visant à conserver son rôle de policier pour que le minimum d'assistance accordée aux personnes âgées ne soit pas dépassé. Je suis persuadé toutefois qu'il y a encore dans notre état policier des personnes qui s'amuse.

Je pense aux responsables du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui ont commandé ce bill C-202. Je pense aussi à ceux qui l'ont rédigé. A mon avis, ceux qui ont eu à en préparer la partie la plus importante, et pour qui le plaisir n'est pas encore fini, ce sont les CA, c'est-à-dire les «comptables agréables».

Imaginons qu'au cours de leur travail, ces grands savants ont réussi à faire fractionner le sou canadien. Au paragraphe 3 de l'article 1, on peut lire:

Sous réserve des dispositions de la présente loi et des règlements, il peut être payé une pension mensuelle à toute personne.

Au fait, cet article propose une augmentation de \$5.04 par année, soit de 42c. par mois, ou de 1.4c. par jour. Tous ceux qui savent qu'il faut 100 sous pour faire un dollar seront d'accord, j'imagine, pour reconnaître qu'il s'agit d'un coup de maître.

Dans le Livre blanc sur la sécurité de revenu du Canada, à la page 15, on peut lire:

Le gouvernement estime que la première étape d'un programme rationnel, bien défini et cohérent, est l'établissement, aussitôt que possible, de mesures supplémentaires de soulagement de la pauvreté qui permettront à la longue d'assurer à tous un niveau satisfaisant de sécurité.

Monsieur l'Orateur, une majoration de 1.4c. par jour, comme première étape, cela n'est pas propre à émouvoir. Si le gouvernement considère le bill actuel comme une première étape, il ne peut pas manquer son coup. Mais il est évident qu'une augmentation de 1.4c. par jour en faveur des personnes âgées constituait la mesure la plus efficace en vue de les assujettir au rationnement et d'assurer à toutes un niveau satisfaisant de sécurité.

Il faut reconnaître que ce bill reflète bien les recommandations du Livre blanc sur la sécurité de revenu. Il n'y a pas d'erreur possible. Il s'agit d'un programme à long terme, mais qui est loin d'être satisfaisant. Au fait, nous sommes saisis d'un projet qui concerne les personnes âgées, qui ont contribué à bâtir le pays, qui ont défriché des terres et construit des chemins de fer, des routes, des usines et des écoles. Elles ont dû traverser des crises économiques et subir des guerres qui ont réclamé parfois la vie de certains membres de leurs familles. Pour tant de dévouement, en présentant le bill C-202, le gouvernement se prétend reconnaissant, alors que tout ce qu'il propose est une augmentation de pension de 1.4c. par jour.